



Communiqué de presse n° 1202

Berne, le 23 février 2023

Oui à la loi sur le climat et à la réforme fiscale de l'OCDE

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - soutient aussi bien la nouvelle loi sur le climat que l'imposition minimale de l'OCDE. Les deux projets seront soumis au vote le 18 juin 2023.

Le Comité du SAB a adopté ses positions, par rapport aux prochaines votations fédérales. Le SAB recommande d'accepter aussi bien la nouvelle loi sur le climat que le projet d'imposition minimale de l'OCDE.

La loi sur le climat est dans l'intérêt des régions de montagne et des espaces ruraux

L'année 2022 est considérée comme la plus chaude jamais enregistrée, depuis le début des mesures des températures. Les conséquences du changement climatique étaient particulièrement visibles. Ainsi, durant l'été, la sécheresse a donné du fil à retordre aux agriculteurs. En hiver, la neige tant attendue a manqué dans les stations de sports d'hiver. Globalement, les régions de montagne et les espaces ruraux sont particulièrement affectés par les conséquences du changement climatique. Ils doivent donc aussi apporter leur contribution quant à la réduction des causes, tout en s'adaptant aux nouvelles conditions climatiques.

C'est pourquoi le SAB soutient la nouvelle « loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique » (LCI). Cette nouvelle loi prévoit un objectif ambitieux : atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Dans ce cadre, la loi sur le climat fixe la trajectoire à suivre. Des mesures concrètes seront élaborées dans d'autres lois. Les possibilités d'interventions démocratiques sont ainsi possibles à tout moment. Parallèlement, la loi sur le climat tient compte des conditions particulières des régions de montagne et des espaces ruraux. En effet, la LCI met fortement l'accent sur les mesures d'adaptation au changement

climatique. Les processus d'adaptation dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'énergie et d'autres secteurs peuvent ainsi être soutenus activement.

Oui à l'imposition minimale de l'OCDE

Le SAB recommande également de voter oui à l'imposition minimale prévue par l'OCDE, au sujet des grandes entreprises actives au niveau international. Ce projet est dans l'intérêt de la place économique suisse. La Suisse ne peut pas se permettre de rester à l'écart de cette mesure coordonnée au niveau international. Ce projet ne concerne qu'un petit nombre des grandes entreprises, actives au niveau international ; il n'a donc aucun impact sur les autres entreprises suisses. Le projet est en outre conçu de manière à préserver la souveraineté fiscale des cantons. En effet, l'imposition minimale constitue un impôt complémentaire. Cet impôt complémentaire est taxé et perçu par les cantons. La majeure partie des recettes supplémentaires (75%) reste dans les cantons. Ces dernières seront avant tout perçues par les cantons à fort potentiel de ressources, qui comptent une proportion élevée de grandes entreprises internationales. Grâce à la redistribution, via la péréquation financière fédérale, les cantons à faible potentiel de ressources recevront également leur part. Ainsi, tous les cantons ont un intérêt quant à l'introduction de l'imposition minimale prévue par l'OCDE.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 031 382 10 10